

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-13-3

13^{ème} Commission
Commission Région de Colmar

Service instructeur
Pôle gestion du domaine et finances

Service consulté
Direction des Finances
Délégations Territoriales

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION

Résumé : Attribution d'une subvention à la Communauté de communes Pays Rhin Brisach dans le domaine de la voirie.
- Affectation d'un montant de 7 310,00 € pour un dossier au titre de l'aménagement des routes départementales en agglomération (P0750001).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente l'attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie. Au titre du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales en agglomération pour les Communes haut-rhinoises, il est proposé d'affecter un montant de 7 310,00 € pour un dossier en agglomération de Blodelsheim, au bénéfice de la Communauté de communes Pays Rhin Brisach.

Dans le cadre du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales en agglomération, dispositif prorogé en 2021 pour les Communes haut-rhinoises, il est proposé :

- d'accorder une subvention de 7 310 € au bénéfice de la Communauté de communes Pays Rhin Brisach, pour la création des évacuations d'eaux pluviales sur la RD 468 à Blodelsheim tel que détaillé dans le tableau joint en annexe du présent rapport ;

L'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar est sollicité.

Au vu de ce qui précède, et conformément au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, je vous propose :

- D'accorder une subvention d'investissement de 7 310 € au bénéfice de la Communauté de communes Pays Rhin Brisach, pour la création des évacuations d'Eaux Pluviales sur la RD 468 à Blodelsheim. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.
- De préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 sur l'opération P075O001, chapitre 204, nature 2041482, fonction 843 ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY